



PRÉFET DE L'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMMUNE DE SAINT-GERMER-DE-FLY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIETE IMERYS TC SOLLICITE LE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER LA CARRIERE « TETE DE MOUSSE » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMER-DE-FLY

Par arrêté préfectoral du 11 mars 2014, il est ordonné une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la société IMERYS TC qui sollicite le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière « Tête de Mousse » sur le territoire de la commune de Saint-Germer-de-Fly.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à la demande d'autorisation.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information peut être demandée auprès de M. François DUPETY, directeur d'exploitation de la tuilerie de Saint-Germer-de-Fly et directeur technique des carrières 9, rue des Usines à Saint-Germer-Fly (60850), ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du mardi 22 avril 2014 au jeudi 22 mai 2014 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie de Saint-Germer-de-Fly, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Le dossier, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Germer-de-Fly et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Jean-Yves MAINECOURT, agent immobilier en retraite, suppléé le cas échéant par M. Denis LEFEBVRE, inspecteur des impôts en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Saint-Germer-de-Fly, aux jours et heures suivants :

- mardi 22 avril 2014 de 9 heures à 12 heures,
- mercredi 30 avril 2014 de 14 heures à 17 heures,
- mardi 6 mai 2014 de 14 heures 30 à 17 heures 30,
- samedi 17 mai 2014 de 9 heures à 12 heures,
- jeudi 22 mai 2014 de 14 heures 30 à 17 heures 30.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement et à la mairie de Saint-Germer-de-Fly, ainsi que sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).